



DEPARTEMENT DE LA DRÔME

Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 28 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MARSAZ, dûment convoqués le 22.02.2023, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Gilles FLORENT, Maire.

Présents : tous les membres du conseil sauf I.PONCE, C.LAMOTTE, Z.SAÏDI

Pouvoirs : I.PONCE à C.DEXTRAIT, C.LAMOTTE à M.RENARD, Z.SAÏDI à M.BULIDON

Secrétaire de séance : M.RENARD

Approbation du précédent compte rendu du 09.01.2023

Les points à modifier au précédent compte rendu :

- Le maire ne souhaite pas élire un nouvel adjoint.
- Les paniers de fin d'année ont été appréciés.

.....

Approbation des comptes administratifs 2022 des budgets Communal et Cantine Garderie RPI

Mr BULIDON, 1^{er} adjoint, présente les comptes de 2022 :

Budget Communal :

	Fonctionnement	Investissement	
-Début 2022 :	338742.79 €	68807.45 €	407550.24 €
-Recette 2022 :	+ 484069.76 €	+ 91565.94 €	
-Dépenses comptabilisée 2022	- 453565.49 €	- 205134.03 €	
-Restes à réaliser 2022		- 14155.20 €	
-Fin 2022	= 369267.06 €	= - 58915.84 €	310351.22 €

Budget Cantine Garderie RPI :

Fonctionnement

-Dépense prévue : 117530.53 Dépense réalisée : 107992.53

-Recette prévue : 117530.53 Recette reçue : 88720.70

.....

Approbation de l'affectation des résultats du Budget communal et du budget Cantine/Garderie RPI 2022

Suite à la présentation des comptes administratifs des 2 budgets 2022,

Mr BULIDON, 1^{er} adjoint, présente aux élus les affectations de résultats.

Budget Communal :

	Fonctionnement	Investissement	
-Fin 2022 :	369267.06 €	- 58915.84 €	310351.22 €
-Besoin de financement 2022 :	- 58915.84 €	+ 58915.84 €	
(Section investissement)			
-Besoin de financement 2023 :	- 100000.00 €	- 100000.00 €	
(Section de fonctionnement)			
-Début 2023 :	210 351.22 €	100000.00 €	310351.22 €



DEPARTEMENT DE LA DRÔME

Budget Cantine/Garderie RPI :

Fonctionnement dépense : 107992.53 €

Fonctionnement Recette : 110251.23 €

Affectation de résultat : 2258.70 €

.....

Vote des propositions du Budget Primitif Communal et du Budget Primitif Cantine/Garderie RPI 2023

Budget Communal

Budget Cantine/Garderie RPI

Dépense Investissement : 421629.02 €

Recette Investissement : 421629.02 €

Dépense Fonctionnement : 509449.59 €

Recette Fonctionnement : 689917.75 €

Dépense Fonctionnement : 97700.00 €

Recette Fonctionnement : 97700.00 €

.....

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux de réfection des murs extérieurs du cimetière communal de Marsaz

La commission patrimoine s'est réuni en 2021. Ils avaient constaté des pierres qui commençaient à se desceller des murs extérieurs du cimetière communal de Marsaz. Ils avaient donc demandé un devis auprès de l'entreprise SN LAGUT.

Voici le tableau détaillant les travaux et les prix :

ENTREPRISE	TRAVAUX A REALISER	MONTANT TTC
SN LAGUT	Réfection murs extérieurs cimetière	22062.56 euros
	MONTANT HT :	18385.47 euros

Nous demandons une participation au Conseil Départemental pour ces travaux, voici le tableau du plan de financement :

ORGANISMES FINANCEURS	MONTANT DE LA SUBVENTION HT
PART CONSEIL DEPARTEMENTAL	50% soit 9192.74€
PART COMMUNALE	50% soit 9192.74 €

.....

Taxe Aménagement – Taxe Foncière Bâtie – Taxe Foncière Non Bâtie – Taxe Habitation

Comme exposé au précédent conseil, l'absence de constructions nouvelles à venir sur la commune (plus de lotissement en cours) va réduire significativement les recettes liées à la taxe d'aménagement.

Pour compenser cette baisse de revenu nous avons 2 axes :

- augmenter le revenu du parc locatif
- augmenter les taux de taxe foncière bâtie et non bâtie

Ce point sera vu à un prochain conseil afin de réfléchir au taux et augmentation exacte.



DEPARTEMENT DE LA DRÔME

Subvention aux associations de Marsaz 2023

Pour rappel en 2022 :

- Les artistes amateurs : 150.00 euros
- Fêtes et loisirs : 150.00 euros
- Le club de l'amitié : 150.00 euros
- La marelle : 150.00 euros
- ACCA : 150.00 euros
- La plombée marsazienne : 150.00 euros

Les associations extérieures à Marsaz :

- France Alzheimer : 120.00 euros
- La croix rouge française : 120.00 euros
- ADMR : 120.00 euros

Le conseil approuve ces montants pour l'année 2023.

Une convention avec l'association « Une nouvelle vie pour Melchior », qui est maintenant d'intérêt public, est en cours de création, nous leur verserons la somme dûe quand celle-ci sera signée par les 2 parties.

.....

Participation financière de la commune pour le feu d'artifice de 2023 organisé par l'association Fêtes et Loisirs de Marsaz

La commune pourrait participer à une partie du financement, pour montrer à ses habitants que la mairie soutient ses associations communales, la mairie participe d'une autre manière à ce soutien (prêt de salle et local)

Vote Contre : 6

Abstention : 1

Pour : 4

.....

Appel à la solidarité (don financier), séisme en Turquie

Suite au séisme dévastateur en Turquie, l'association des maires de la Drôme propose aux communes de faire un don financier. Le conseil ne souhaite pas participer financièrement à 9 votes contre et 2 abstentions.

Contre : 9

Abstention : 2

Pour : 0



DEPARTEMENT DE LA DRÔME

Divers et Tour de Table

- Nettoyage de printemps 2023, suite au mail venant d'ARCHE AGGLO, cette année la journée citoyenne de nettoyage se déroulera le samedi 25 mars 2023 à 9h à la salle associative. Isabelle PONCE se charge d'organiser l'évènement.
- Projet d'achat groupé de panneaux photovoltaïques pour les particuliers de nos communes. C'est la commune de Claveyson qui propose ce procédé, avec l'association SIGAL, aux communes voisines. Il est conseillé aux particuliers d'installer des panneaux photovoltaïques sous certaines conditions (consommation élevée en électricité, opérateur de réseau électrique ...) Une réunion publique sera prévue sur les communes voisines.
- Demande de subvention des associations extérieures, aucunes demandes est retenues
- Sylvaine GALLICE a remis à jour le livret du patrimoine et l'histoire de Marsaz
- La fête des voisins est prévue le 26 mai, organisé par Fêtes et Loisirs
- Le 1^{er} adjoint partage une expérience vécue avec le refuge des Béraud :
Le refuge, comme stipulé dans la convention, doit récupérer les animaux (félins et chiens) errants dans les rues, mais n'ont pas accepté et ont renvoyé le 1^{er} adjoint vers d'autre organisme et conseillé de faire une campagne de stérilisation.
- Le Maire a reçu un courrier du maire de Saint-Donat afin de demander une participation financière pour la finition du projet de la caserne des pompiers.
- Il est suggéré de remettre une boîte à excréments de chien (poubelle, sac)
- Il serait bien d'installer un récupérateur d'eau pour l'arrosage des plantes de la commune

Fin de séance à 22h45,

Le prochain conseil sera le mardi 4 avril 2023 à 20h à la mairie.

Gilles FLORENT, Maire